



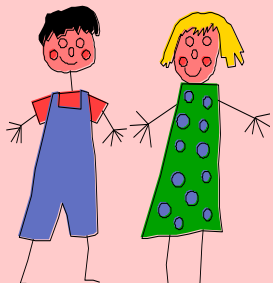
## Emploi du temps école maternelle Le Petit - Prince Rentrée scolaire 2017 - 2018



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h - 8 h 20 accueil périscolaire		<b>CVL du mercredi</b>	7 h - 8 h 20 accueil périscolaire	
8 h 20 - 11 h 30 temps scolaire		7 h - 8 h 30 accueil jusque décembre 2017	8 h 20 - 11 h 30 temps scolaire	
11 h 30 - 13 h 20 pause méridienne		8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30	11 h 30 - 13 h 20 pause méridienne	
13 h 20 - 16 h 30 temps scolaire		possibilité de restauration pour les accueils à la journée	13 h 20 - 16 h 30 temps scolaire	
16 h 30 - 18 h 30 accueil périscolaire			16 h 30 - 18 h 30 accueil périscolaire	

Temps périscolaire facultatif payant / Ville de Nieppe  
 Temps scolaire obligatoire / Education Nationale

Découvrir  
 Jouer  
 S'épanouir  
 Grandir  
 Créer  
 Apprendre  
 Communiquer  
 Imaginer



Mairie - service jeunesse ☎ 03 20 44 33 80

Ouverture au public  
 lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ;  
 mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

La semaine de votre enfant

**Lundi / mardi / jeudi / vendredi**

**L'accueil périscolaire du matin** peut accueillir votre enfant de 7 h à 8 h 20 (facturation mensuelle selon le quotient familial).

Votre enfant peut participer à **la pause méridienne** de 11 h 30 à 13 h 20 (inscription préalable obligatoire à la mairie au service jeunesse. Facturation mensuelle selon le quotient familial).

**L'après-midi l'école se termine à 16 h 30.**

Votre enfant peut participer à l'accueil périscolaire jusque 18 h 30 (service payant, inscription préalable obligatoire au service jeunesse).

**Mercredi**

**L'accueil du matin** peut accueillir votre enfant de 7 h à 8 h 30 jusque fin décembre 2017.

**CVL** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 avec possibilité de restauration pour les accueils à la journée. A partir de 3 ans, nombre de place limité.

Le CVL du mercredi est un service payant selon le quotient familial. Inscription préalable obligatoire au service jeunesse.